



Liaison

Ile-de-France Environnement

Sommaire

- 2 Brèves d'Ile-de-France
- Bilans de militants**
- 3 Anne-Marie Siramy
- Nature**
- 4-5 Les oiseaux migrateurs
- 6 La lutte contre le phytolaque
- Série**
- 7 Retour sur La Bièvre
- Urbanisme**
- 8 Un décret pour la publicité pour rien
- DOSSIER :**
- 9-12 Nuisances : des lois non appliquées
- Paris**
- 13 Un quartier dans le bruit
- 14 Bois de Boulogne : des lacs pollués
- Hauts-de-Seine**
- 15 La restauration du Parc de Sceaux
- 16 Menace sur les murs à pêches
- Val d'Oise**
- 17 Des forêts mal gérées
- Yvelines**
- 18 Le bilan carbone d'un collège
- Seine-et-Marne**
- 19 L'échec d'un projet de ferme bio
- Lu et conseillé :**
- 20 L'écologie, sinon rien

Remobilisons nous pour le SDRIF

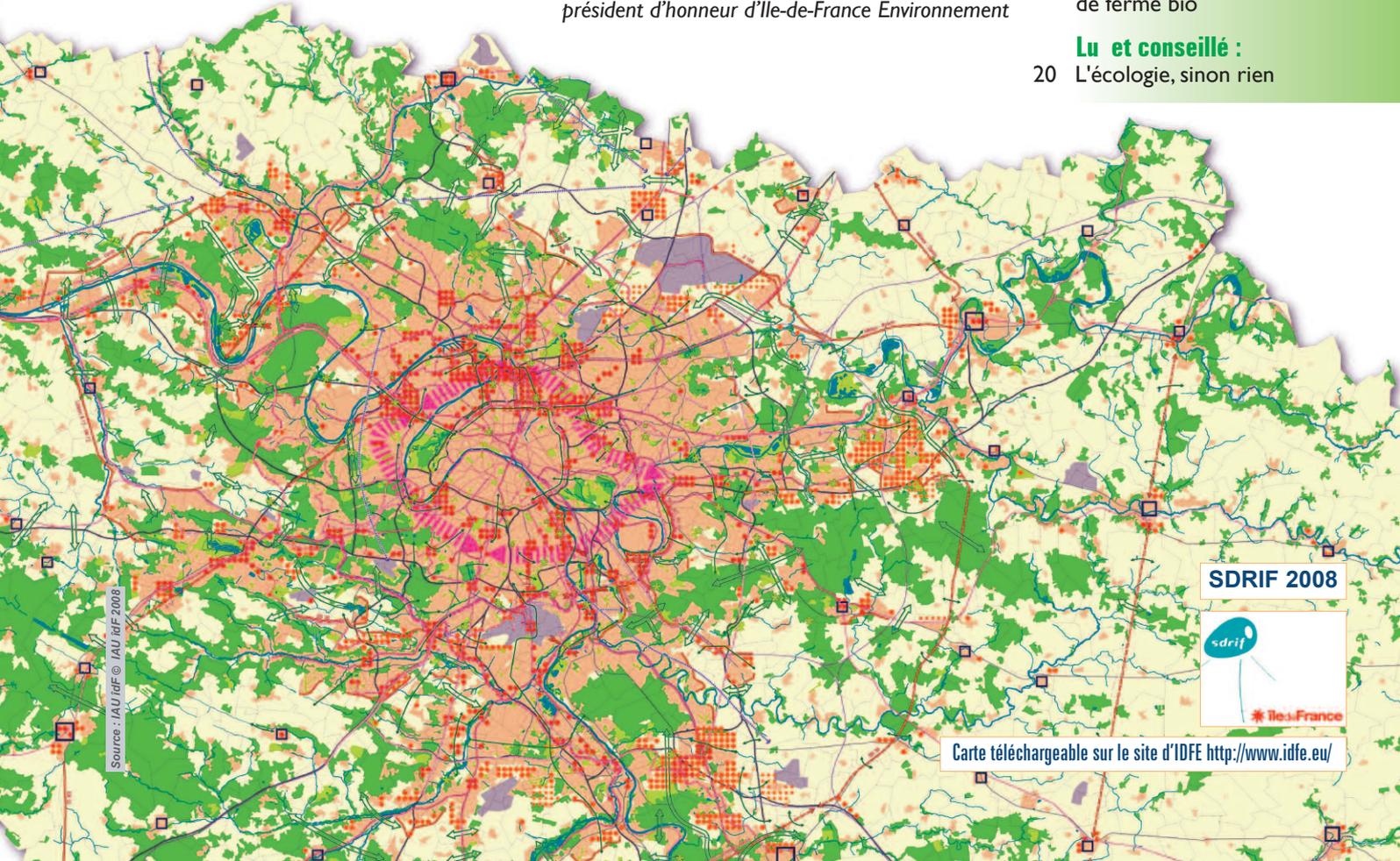
Le projet de SDRIF approuvé par le conseil régional en septembre 2008, après quatre années d'une réelle concertation, n'a jamais été mis en application. Il a été retoqué par le Conseil d'Etat parce qu'il ne prenait pas suffisamment en compte des lois votées après son élaboration (les lois Grenelle et la loi du Grand Paris), et parce qu'il ne distinguait pas clairement orientations et prescriptions.

Après l'accord intervenu entre l'Etat et la Région sur le projet de réseau de métro rapide Grand Paris Express, il a été décidé de mettre en révision le projet de 2008. Tout en gardant les mêmes orientations générales, il intégrera les éléments essentiels du Grand Paris : le réseau de transport, les contrats de développement territorial à conclure entre l'Etat et les collectivités territoriales, et l'objectif de construction de 70 000 logements par an. Les éléments prescriptifs, dont la carte générale de destination des différentes parties du territoire (CDGT), seront regroupés dans un livret unique.

Mais cette fois la révision est menée à toute allure : vote du projet par le conseil régional au plus tard en septembre, enquête publique à cheval sur la fin de l'année et le début de 2013, reprise du projet pour statuer sur les réserves et recommandations du pool de commissaires enquêteurs. L'objectif final est un SDRIF qui pourrait être mis en application avant la fin de l'année prochaine.

Dans l'immédiat, une version dite "martyre" va sortir pour mise en consultation non publique. IDFE, qui a rencontré Alain Amédéo, vice-président du conseil régional en charge du SDRIF a obtenu qu'une présentation en soit faite aux associations, avec le concours de l'IAU-IDF, entre mai et juin. Elles pourront alors exprimer leurs préoccupations et leurs demandes.

Daniel Hannotiaux
président d'honneur d'Ile-de-France Environnement



SDRIF 2008



Carte téléchargeable sur le site d'IDFE <http://www.idfe.eu/>



L'air respiré par les Parisiens trop souvent pollué

Le seuil d'alerte à la pollution atmosphérique par les particules fines dans la métropole parisienne a été dépassé 25 jours du 1^{er} janvier au 31 mars. Selon Airparif, cette pollution provient pour 44 % du trafic automobile et pour 17 % du chauffage. Le trafic aérien y concourt également. La réglementation européenne impose aux États membres de limiter l'exposition de la population à ces particules fines, d'un diamètre inférieur à 10 micromètres.

Il y a un an, l'Union européenne assignait la France devant la Cour européenne de justice pour non-respect des normes. Selon l'UE, la France n'avait pas pris "à ce jour de mesures efficaces pour remédier au problème des émissions excessives de ces particules".

Du nouveau pour la base aérienne de Brétigny

Les élus locaux et l'Etat ont décidé l'affectation des 750 ha de la base aérienne de Brétigny (Essonne), sur les communes de Brétigny, Le Plessis-Pâté, Vert-le-Grand et Leudeville. L'institut national de la recherche agronomique va récupérer 200 ha et investir 10 M€ pour créer un pôle de recherche et d'expérimentation sur les mammifères d'élevage. Les collectivités locales vont disposer d'un peu plus de 300 ha : 75 seront consacrés à l'agriculture biologique.

Ce projet a été largement soutenu par IDFE et FNE. Le reste des terrains, environ 250 ha, ira à l'activité économique.

De nouvelles ressourceries en Ile-de-France

Onze recycleries sont actuellement installées sur le territoire francilien, contre trois seulement en 2009. Les implantations ont particulièrement augmenté au deuxième semestre 2011. Une ressourcerie, aussi appelée recyclerie, collecte les déchets, les trie, les valorise par le réemploi et sensibilise le public aux gestes éco-citoyens. Globalement, la

production de déchets ménagers reste quasiment stable, selon l'Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France : chaque Francilien génère 474 kilos par an, soit un kilo de moins qu'en 2009.

Premier anniversaire pour la marque "saveurs d'ile-de-France"

La marque régionale "saveurs d'ile-de-France" a été créée par le centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire de Paris-Ile-de-France.

Après un an d'existence, plus d'une centaine d'entreprises franciliennes ont déjà adhéré à la démarche. La marque se positionne désormais comme une référence des produits alimentaires franciliens, et vise à créer du lien avec les consommateurs.

FNE obtient son agrément national

Par un arrêté publié au Journal officiel du 12 avril, la fédération France Nature Environnement vient d'obtenir son habilitation pour siéger dans les instances consultatives ayant vocation à examiner les politiques d'environnement et de développement



durable. Il s'agit notamment du Comité national du développement durable et du Grenelle de l'environnement. Cet agrément est obtenu selon les nouvelles règles instituées par le décret du 12 juillet 2011, et commentées dans le numéro de septembre 2011 de Liaison.

Le Conseil d'Etat valide le projet de déviation dans le bois de Verneuil

La haute juridiction vient de rejeter le pourvoi en cassation de l'association locale de défense des intérêts des habitants (Adiv), opposée au projet de déviation dans le bois de Verneuil (Yvelines). L'association, avec le soutien d'IDFE, contestait l'utilité du projet, censé désengorger la RD 154 dans la traversée de Verneuil et de Vernouillet. Elle dénonçait également les menaces sur une zone humide qui abrite des espèces rares protégées, uniques en Europe. L'Adiv ne portera pas l'affaire à un niveau européen, mais espère un "sursaut citoyen" pour faire échec à ce projet, dont les travaux sont censés démarrer en 2015 pour une ouverture à la circulation en 2017.



Le commissaire enquêteur vient d'émettre un avis positif sur la construction de la tour Triangle, à Paris 15^e, après l'enquête publique sur la modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la capitale.

Mais, selon le rapport du commissaire, "l'intérêt général" du projet n'est "à ce jour, pas démontré". Les conséquences en matière de transport et de circulation sont sous-estimées. L'impact sur l'environnement est jugé négatif, et notamment les incidences des ombres portées sur les immeubles du quartier. Sur ces derniers

points, le rapport préconise des études complémentaires. Plusieurs associations de riverains ont prévu d'attaquer la révision du PLU dès que celle-ci aura été votée au Conseil de Paris.

Bois-Saint-Martin : les associations remportent une victoire

Le tribunal administratif a donné raison, le 23 février, aux propriétaires privés, et à deux associations – les Naturalistes des Coteaux d'Avron et le Renard – qui avaient déposé une requête pour annulation de l'arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique l'expropriation du Bois-Saint-Martin au bénéfice de l'Agence des espaces verts (AEV) et de la commune de Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis). Le tribunal estime que les activités projetées par la ville dans le bois peuvent voir le jour sur d'autres espaces verts de la commune, et que l'opération constitue donc "une atteinte excessive au droit des propriétaires" qui entretiennent le bois "de façon satisfaisante". L'AEV et Noisy-le-Grand vont faire appel.

10 000 nichoirs pour la Fête de la nature

La Fête de la nature, du 9 au 13 mai, met les oiseaux à l'honneur. A cette occasion, 10 000 nichoirs devraient être installés partout en France. Pendant cinq jours, des manifestations gratuites devraient permettre à tous les publics de profiter de la nature. En Ile-de-France, plus de 500 manifestations sont déjà inscrites sur le site dédié : www.fetedelanature.com/.



La dame d'Issy-les-Moulineaux qui veille sur l'île Saint-Germain

Anne-Marie Siramy a su imposer le respect des textes réglementaires, contre le Conseil général et la municipalité, pour préserver un espace vert qui fait le bonheur des Altoséquanais.

AIssy-les-Moulineaux, beaucoup de personnes attentives à la protection de l'environnement connaissent Anne-Marie Siramy. Elle a longtemps été à la pointe du combat pour la préservation du parc de l'île Saint-Germain, un des poumons verts de la ville et de Boulogne-Billancourt.

De sa fenêtre, cette femme souriante, aux cheveux grisonnants découvre un large panorama sur les forêts de Meudon et de Fausses-Reposes, alors qu'au pied de son immeuble passe la RD 69 et son trafic incessant : "Heureusement, je suis proche du parc de l'île Saint-Germain."

Anne-Marie Siramy habite, depuis près de 25 ans, ce quartier proche du pont d'Issy. Elle aime se rendre dans l'île voisine, rendue à la nature depuis que les industries polluantes l'ont désertée. C'est, depuis 1973, un havre de verdure de 19 hectares très apprécié.

Seule à se battre

En 2001, Anne-Marie Siramy apprend que le parc public doit être amputé d'un demi-hectare, au bénéfice d'une fondation d'art contemporain. Le maître d'œuvre de ce projet est une société d'économie mixte ayant pour partenaires le Conseil général des Hauts-de-Seine et la mairie d'Issy les Moulineaux. Les plans, lorsqu'ils sont rendus publics, laissent entrevoir un monument prestigieux, mais qui morcelle l'espace vert en deux.

L'opinion, peu sensibilisée, semble indifférente. Anne-Marie Siramy est seule à se battre. Elle cherche un soutien et un cadre juridique pour son combat en vue de la préservation intégrale du parc. Elle les trouve dans Val de Seine Vert, une association intercommunale dont l'action, est alors



L'île Saint-Germain (à g.) et le petit bras de la Seine à Issy-les-Moulineaux



centrée sur la reconversion des terrains Renault et de l'île Seguin, voisine de l'île Saint-Germain.

Le petit magazine trimestriel publié par l'association consacre un long article d'Anne-Marie Siramy à la question. L'information est reprise par de nombreux journaux, dont Liaison. Devenue vice-présidente de Val de Seine Vert, la documentaliste convainc les membres de l'association – et avec eux l'union départementale Environnement 92 – d'attaquer en justice un projet "mal ficelé", comme elle aime à le dire.

Entre-temps les travaux ont débuté. Le juge des référés les fait interrompre car des arbres "classés"

ont été abattus sans autorisation administrative. S'en suivent une longue instruction et un jugement favorable du tribunal administratif. Après appel, un second jugement et un recours auprès du Conseil d'Etat, la victoire est totale. Le parc de l'île Saint-Germain est sauvé dans son intégralité.

Anne-Marie Siramy est venue à l'écologie par l'alimentation bio, dans les années 1990, les lectures (David Suzuki, Mircea Eliade...) et surtout par l'amour de la nature. De longues marches l'aident à se ressourcer. Son père, ingénieur, était cadre dirigeant d'une grosse PME. Son attachement aux valeurs de gauche est issu du catholicisme social auquel elle demeure fidèle. Après avoir interrompu ses activités pour raisons de santé, Anne-Marie Siramy est aujourd'hui retraitée. Incapable de rester inactive, elle a repris ses études supérieures en histoire médiévale. Ce qui ne l'empêche nullement de mener d'autres combats pour le cadre de vie, pour les ressources naturelles en danger, pour l'alimentation saine...

Bernard Chartrain

rédacteur à Liaison

La Lettre de Val de Seine Vert, n°s 27, 28, 29. Liaison, n° 50, déc. 2002.

Les mystères des oiseaux migrateurs

Environ 80 espèces reviennent chaque printemps dans le ciel de la région.
Retour sur un phénomène en partie inexpliqué



Farek Riabi CORIF

pouillot véloce

Le tchif ! tchaf ! à deux temps du pouillot véloce - qui a passé l'hiver dans le sud de la France ou en Espagne - est l'un des premiers signaux du retour des oiseaux migrateurs alors que février s'achève à peine.

Venus des régions méditerranéennes et des formations végétales sahariennes, la fauvette à tête noire, le rougequeue noir, le serin cini ne vont pas tarder à faire entendre leurs chants de séduction et d'occupation des sites de reproduction.

Début mars, les grues cendrées volant en groupes survolent l'Ile-de-France vers l'Europe du Nord. Fin mars, de retour d'Afrique équatoriale et du Sud, l'hirondelle rustique et le rossignol philomèle enchantent l'azur et la nuit de leurs vols et de leurs trilles.

À partir de la mi-avril, c'est une nouvelle espèce qui arrive chaque jour dans la région. Les retours s'étalent en fonction de la distance parcourue depuis la zone d'hivernage. L'un après l'autre les oiseaux migrateurs reprennent leurs

quartiers pour nidifier : bergeronnette printanière, coucou gris, fauvette des jardins, hirondelle rustique et rousserolle effarvate. Il faut parfois attendre le début du mois de mai pour revoir les migrants lointains comme le guêpier d'Europe, la bondrée apivore, le busard cendré et le martinet noir, un as des acrobaties aériennes.

En Ile-de-France, on observe environ 80 migrants sur les 155 espèces communes identifiées par l'Observatoire régional des oiseaux communs (OROC), un observa-



Christian Weiss

Rouge-Gorge, Forêt de Bondy



Christian Weiss

Nid de merle IDF

toire créé par le Centre ornithologique Ile-de-France (CORIF) en collaboration avec le Muséum national d'Histoire naturelle.

Cette migration reste une épreuve redoutable : un tiers des oiseaux n'arrive jamais en raison d'aléas météorologiques ou de braconnages massifs. Il existe des migrateurs partiels dont seule une partie de la population se déplace. Ils ne franchissent pas les régions méditerranéennes, comme, par exemple le rouge-gorge familier ou l'étourneau sansonnet. Souvent ces espèces sont migratrices en Scandinavie et en Europe de l'Est, mais sédentaires en Europe de l'Ouest et du Sud, car l'hiver y est bien plus clément.

Les migrateurs vrais, appelés aussi transsahariens car ils traversent le Sahara, accomplissent des périples de plusieurs milliers de kilomètres vers les régions tropicales, comme les hirondelles. Ce sont surtout les oiseaux insectivores qui migrent, faute de nourriture, tandis que les granivores et les frugivores restent sédentaires, mais il y a des exceptions.

Pour se protéger, se stimuler ou se répartir leurs dépenses énergétiques, les oiseaux volent en bandes, de plusieurs centaines d'individus voire plus. Quelques espèces s'orientent grâce à des repères visuels, d'autres par rapport au soleil ou aux étoiles. Certains perçoivent le magnétisme terrestre.



Tarek Riabi CORIF

Hirondelle rustique

Les columbidés, complètent leur "données" en distinguant les odeurs de pollen dans le "plancton aérien", ce qui leur permet de déterminer les sites vers lesquels ils vont migrer. Ces hypothèses sont toujours à l'étude.

Pour les observer et apprendre à mieux les reconnaître, n'hésitez pas à prendre contact avec les associations d'étude et de protection des oiseaux, comme le CORIF (en Ile-de-France) et d'autres associations locales : vous contribuerez à mieux les préserver, certaines espèces se faisant rares en raison de la disparition de leurs niches écologiques et de l'abus des pesticides.

Christian Weiss
rédacteur à Liaison



Christian Weiss

Envol de grues cendrées

Les missions du Corif

Le Corif est né en 1982 de la réunion de deux associations franciliennes ornithologiques créées dans les années 1960, le Groupe ornithologique parisien (GOP) et l'Association parisienne ornithologique (AOP).

Composée à l'origine d'amateurs éclairés et de pionniers scientifiques, l'association regroupe aujourd'hui plus de 600 adhérents et une équipe salariée d'une dizaine de personnes. "Nous répondons aujourd'hui à une demande croissante des populations franciliennes à mieux connaître - entre autres - la faune aviaire, constate Tarek Riabi, aujourd'hui administrateur, et adhérent du CORIF depuis 20 ans. Nos missions consistent à proposer des animations nature vers nos adhérents, vers les collectivités locales et territoriales mais aussi en lien avec les établissements scolaires.

Nous avons également passé un partenariat avec les parcs naturels régionaux d'Ile-de-France, avec qui nous réalisons des sorties, comme pour la nuit de la chouette, par exemple. Nos compétences nous permettent d'effectuer des études et diagnostics pour de nombreux partenaires, publics et privés, contribuant ainsi à une meilleure connaissance des milieux naturels et de leurs hôtes ailés.

Nous avons élargi depuis quelques années notre champ d'actions à l'ensemble de la nature. Si les espèces généralistes se portent bien en Ile-de-France, et que certains oiseaux emblématiques - comme le faucon pèlerin - occupent même les villes, les espèces plus spécialisées dont celles des milieux ruraux comme l'alouette des champs et le moineau friquet ont tendance à régresser avec notamment l'artificialisation des milieux naturels et les changements des pratiques agricoles".

Le CORIF édite pour ses adhérents un bulletin mensuel "l'Épeichette" et une revue scientifique "Le Passer".

CORIF

Maison de l'Oiseau,

Parc Forestier de la Poudrerie,

Allée Eugène Burlot 93410 VAUJOURS

Tél. 01 48 60 13 00

<http://www.corif.net/>

Dans la forêt de Fontainebleau, la lutte contre une plante envahissante

Scientifiques et bénévoles s'organisent pour détruire le phytolaque, une plante importée d'Amérique du Nord au 18^e siècle, qui envahit tout et peut s'avérer toxique

Le comité des réserves naturelles de la forêt de Fontainebleau organise avec de nombreux bénévoles la bataille contre une plante envahissante : le phytolaque. Également appelée raisin d'Amérique, cette plante toxique est apparue en forêt de Fontainebleau il y a une trentaine d'années. Elle pousse sur de nombreuses parcelles : 180 à ce jour. Elle apprécie les sols sableux, en zone ouverte, souvent en cours de régénération sylvicole. Elle surgit avec de vigoureuses tiges rouges, agrémentées de larges feuilles lancéolées. Ses fleurs de couleur blanchâtre font place, en août, à des grappes de raisin noir.

Cette plante vivace peut atteindre trois mètres de hauteur. Elle



Gerhard Elser cc by SA, 3.0

provient de la côte est des États-Unis. Elle a été introduite en France au 18^e siècle, précisément à Bordeaux, où le jus de ses baies servait à colorer les vins. Elle résiste aux hivers et à la sécheresse grâce à son important tubercule qui lui sert de réserve alimentaire.

L'Union internationale de Conservation de la Nature a classé le phytolaque parmi les plantes invasives. Elle a, en effet une production importante de graines que les oiseaux disséminent par leurs fientes. Elle est

toxique pour les herbivores, surtout les chevaux, s'ils mangent ses feuilles charnues. Les plants adultes se développent en buissons denses provoquant une fermeture du milieu ; plus d'herbacées ni de champignon sous leur couvert ombragé.

Les tubercules absorbent toute l'eau disponible dans le sol, assoiffant ainsi les arbres environnants. Ses propriétés antivirales et antifongiques renforcent son potentiel d'envahissement. On ne lui connaît pas de prédateur car elle est résistante aux maladies et a une forte capacité de reproduction. Cette rudérale exotique comble les espaces vides laissés en forêt, puisque la nature a horreur du vide. Sans vouloir l'éradiquer à tout prix, il convient de procéder à l'enlèvement des amas qui s'étendent sur de vastes superficies au détriment d'une flore diversifiée.

Un arrachage difficile

Depuis quelques années, des groupes de bénévoles mènent des actions organisées, autour de Thierry Pain, ex-membre de la Commission des réserves biologiques de la forêt de Fontainebleau, et de Lionel Roth, de l'Association des Jardins botaniques de France, conservateur du parc et du jardin botanique de l'École Vétérinaire d'Alfort. Leurs méthodes ont reçu l'aval de l'Office national des Forêts et le soutien du Muséum national d'Histoire naturelle. Ils ont travaillé sur le site des Bérolots où la dune a été dégagée après plusieurs chantiers, restaurant ainsi ce rare milieu écologique. L'arrachage manuel du tubercule est très difficile. Les grappes sont alors coupées avant leur maturité afin d'éviter la dispersion des graines par les oiseaux.



TDR Yann Dumas

Ces techniques fonctionnent bien sur le terrain. Elles ne remplaceront pas une véritable stratégie au plan national, comportant l'interdiction de commerce dans les jardineries et l'arrachage dans les jardins privés.

Cécile Gorlin

représentante de
Nature Environnement 77
au Comité
des réserves naturelles
de la forêt de Fontainebleau
ne77@orange.fr

Pour connaître la procédure d'arrachage ainsi que les dates et lieux de réunion, s'adresser à Thierry Pain : t.pain@orange.fr

On peut aussi rejoindre sur Facebook "Bleusards vs Phytolaques" ou consulter :
http://www.tela-botanica.org/page:Phytolacca_america (Yann Dumas)
<http://phytolaque.wifeo.com/> (Thierry Pain)
http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/113418 (Muséum)

La Bièvre continue à refaire surface

Premier volet d'une série sur les sujets régulièrement traités dans *Liaison* : des militants acharnés contribuent à faire réapparaître une rivière. Deux nouveaux tronçons vont être rouverts. Mais Paris attendra...

Les militants de l'Union pour la renaissance de la Bièvre (URB) se battent depuis 15 ans. C'est Marc Ambroise-Rendu, président d'honneur d'Ile-de-France Environnement, qui a réuni les associations autour d'une idée forte : faire rouvrir la Bièvre sur tout son cours. "J'avais découvert cette charmante petite rivière dans son environnement naturel de l'amont à l'occasion d'une promenade dans les Yvelines", se souvient l'infatigable militant écologiste. "Et dans Paris, je n'étais pas le seul à me dire en entendant l'eau couler sous la chaussée : Tiens c'est la Bièvre !"

Alors, avec Alain Cadiou, qui préside aujourd'hui l'URB, ils sont des dizaines à batailler depuis pour que leur rêve se réalise : voir un jour une Bièvre purifiée couler à l'air libre sur les 32 km de son parcours. Déjà, beaucoup a été fait. Dans l'Essonne d'abord, entre Massy et Verrières-le-Buisson, un bief à moulin a été remis à jour il y a dix ans sur un kilomètre. Les habitants de cette zone urbanisée se sont appropriés ce nouvel espace de promenade.

Convaincre les élus

"Cet aménagement a été réalisé par le Syndicat intercommunal de la vallée de la Bièvre, se félicite Alain Cadiou. Le SIAVB gère depuis 50 ans avec efficacité le cours, le débit et la qualité des eaux de la rivière sur la partie amont de son parcours." Les militants de l'URB ont convaincu élus et techniciens du SIAVB de l'intérêt de prolonger leur action vers l'aval.

A sa création, l'URB a reçu un soutien enthousiaste du Conseil régional, et en particulier d'Alain Rist, alors vice président (Verts) chargé de l'environnement. Les subventions de la région ont servi à cofinancer des opérations coûteuses. Dans le Val-de-Marne, 300 mètres ont pu être rouverts à Fresnes.



Egbpl cc by SA, 3.0

Le Conseil général de ce département s'est engagé dans un ambitieux projet de rouvrir 85 % du tracé sur son territoire.

Encore invisible, une partie du chantier est lancé depuis 2008 par le Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne. Un collecteur des eaux usées est construit entre Antony et l'Hây-les-Roses pour ne plus utiliser la Bièvre comme un égout. Et deux tronçons, d'environ 600 m chacun, vont pouvoir être rouverts d'ici un an sur les communes d'Arcueil et de l'Hây-les-Roses.

En revanche, les Parisiens devront se contenter, pendant longtemps sans doute, de symboles : 300 plaques de bronze sur les trottoirs des 5^e et 13^e arrondissements. Elles marquent le tracé de la rivière qui coule toujours, totalement polluée, sous des mètres de gravats accumulés pendant les travaux du baron Haussmann.

Bertrand Delanoë, le maire (PS) de Paris n'avait pas été avare de promesses en 2001. Projets de résurgences, réunions publiques, études d'urbanistes, les grands moyens avaient été déployés. Il fallait bien séduire ces électeurs qui n'hésitaient pas, pour une marche

La source de la Bièvre, à Montigny-le-Bretonneux.

annuelle, à partir de nuit de Notre-Dame pour rejoindre les sources de la Bièvre.

Mais les bonnes intentions ont été abandonnées devant un devis de 80 millions d'euros jugé trop élevé. En attendant que Paris se mette au niveau des grandes villes du monde qui ont su mettre en valeur des rivières oubliées, les militants de l'URB restent vigilants. "L'aménagement du plateau de Saclay prévu dans le projet du Grand Paris est une menace pour le bassin versant, s'inquiète Alain Cadiou. Avec le Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) d'Ile-de-France, nous alertons sur tous les projets qui risquent d'altérer la qualité des eaux de la Bièvre. Et aussi sur une bétonisation de ses rives qui accroîtrait les risques de crues."

Christophe de Chenay

La Bièvre, à Massy



Cymb1881 cc by SA, 3.0

Un nouveau décret pour rien sur l'affichage publicitaire

La réglementation ne prend pas en compte les demandes des associations. Celles-ci ont décidé de demander l'annulation d'un décret qui fait la part trop belle aux sociétés du secteur

Un décret publié le 30 janvier fixe la nouvelle réglementation relative à l'affichage publicitaire. Celle-ci n'avait pas changé depuis la loi du 29 décembre 1979. Elle avait été intégrée en l'état dans le code de l'Environnement jusqu'à la loi "Grenelle 2" du 12 juillet 2010. Le nouveau texte ne remet pas en cause les deux principaux défauts de la réglementation : une grande permissivité et une extrême complexité.

Les panneaux publicitaires scellés au sol, de grand format, restent autorisés dans toutes les agglomérations de plus de 10 000 habitants. Une dérogation, basée sur l'existence d'une unité urbaine (notion complexe définie par l'INSEE) de plus de 100 000 habitants permettra même leur installation dans des agglomérations de quelques centaines d'habitants.

Aucune réelle avancée

La règle de densité a été vidée de sa portée. Elle permettra finalement d'installer deux panneaux scellés au sol par tranche de 80 mètres de façade, soit deux fois plus que ce qui était initialement prévu, avec la possibilité de placer plusieurs panneaux côte-à-côte sur une même propriété.

Les nouveaux dispositifs autorisés par la loi "Grenelle 2" ne font l'objet d'aucune réelle limitation : les bâches pourront couvrir entièrement les pignons des immeubles, et les écrans vidéo installés près des aéroports pourront atteindre 50 mètres carrés !



Les 18 mois nécessaires à l'élaboration du décret n'ont aucunement été mis à profit pour tenir compte des propositions de France Nature Environnement (FNE) et de l'association Agir pour les paysages. Quelques réunions ont seulement été organisées par le ministère de l'Écologie, entre décembre 2010 et avril 2011. Agir pour les paysages et FNE n'ont cessé d'y demander une meilleure protection du cadre de vie. Le ministère n'a jamais répondu à leurs observations.

Plus grave encore, le gouvernement a ignoré les avis exprimés pendant la consultation publique. Celle-ci avait donné lieu à 7 000 contributions, dont 90 % dénonçaient les débordements de l'affichage. Le ministère a poursuivi la concertation avec les seuls afficheurs et a largement pris en compte leurs revendications.

Après l'intense lobbying des sociétés d'affichage publicitaire et notamment du groupe JCDecaux, numéro un mondial du secteur, la nouvelle réglementation n'apporte finalement que peu d'avancées au regard des nouvelles pos-

sibilités d'implantation ouvertes aux afficheurs.

Par ailleurs, le décret publié au *Journal officiel* est incompréhensible sur plusieurs points. Des mots, voire des morceaux de phrases, manquent dans la nouvelle rédaction du code de l'environnement issue du décret, tandis que la limitation en hauteur et en surface des enseignes scellées au sol a été supprimée par erreur !

Ce constat préoccupant a conduit FNE et Agir pour les paysages à demander au Conseil d'État l'annulation de l'ensemble du décret.

Cyril Ronfort

président de l'association

Agir pour les Paysages

<http://www.agirpourlespaysages.org/>

Une application du décret renvoyée à 2018

Le 29 février, l'Assemblée nationale a voté la loi Warsmann qui prévoit de renvoyer à 2018 l'entrée en vigueur complète de la nouvelle réglementation. De même, le délai pour l'application des règlements locaux de publicité sera désormais de 6 ans.

Autant dire que les maires ne seront pas incités à élaborer des réglementations dont les effets ne seront visibles qu'après la fin de leur mandat.

DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à *Liaison* (un an, 10 numéros)

Nom :

Adresse :

Tél : Courriel :

Ci-joint un chèque de 25 € à Ile-de-France Environnement.

Nuisances : des lois non appliquées

La France va être condamnée par la Commission européenne pour les retards dans l'application des textes sur le bruit et sur l'air

Pollution de l'air, de l'eau et des sols, nuisances sonores, atteintes à la biodiversité, risques industriels (AZF à Toulouse, Erika sur les côtes bretonnes), et naturels (inondation meurtrière de Vendée) sont des facteurs importants qui touchent directement la santé de l'homme, son espérance de vie voire sa survie sur la planète. L'Union européenne adopte de nombreuses directives qui fixent des objectifs environnementaux à atteindre pour réduire l'impact des nuisances. Ces directives, qui résultent du travail des représentants de 27 Etats, doivent être ensuite transposées dans le droit particulier de chaque Etat. Enfin, un mécanisme de vérification de la mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs fait aussi partie du corpus législatif européen.

La France, mauvais élève dans les années 2000, a réussi tant bien que mal à rat-

traper son retard dans la transposition des directives européennes dans le système législatif national. Toutefois, si elle se classe dans la moyenne devant ses grands partenaires (Allemagne, Angleterre, Espagne, Italie), elle récolte un bonnet d'âne en ce qui concerne les directives non transposées à temps. La France met plus de 10,5 mois en moyenne à le faire, soit 2,5 fois plus de temps qu'ailleurs en Europe (enquête de la commission européenne, décembre 2010).

Une fois transposées sous forme de loi, la France ne les fait pas appliquer avec suffisamment de zèle. Elle risque donc à très court terme de se faire condamner à payer des amendes journalières. Nous donnons deux exemples : les nuisances sonores et la pollution de l'air qui peuvent être facilement transposés aux autres domaines environnementaux.



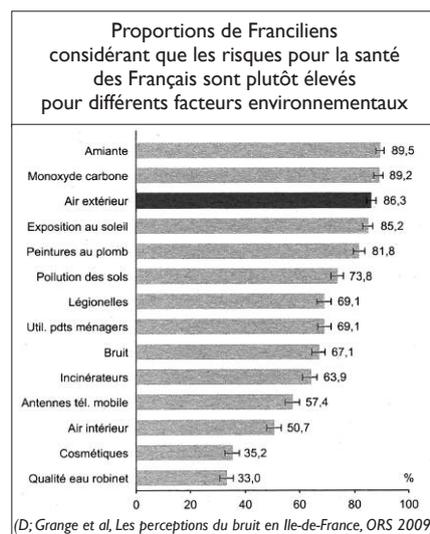
Le problème du bruit

Deux tiers des Français et plus des trois quarts des Franciliens déclarent être gênés par le bruit à leur domicile, selon un rapport de l'Observatoire régional de la santé d'Ile-de-France.

Sans revenir sur l'analyse et les conséquences des nuisances sonores qui ont été développées dans Liaison n° 139 de décembre 2011, l'incapacité française en cette matière ne résulte pas d'un manque de lois et de règlements mais d'un manque de volonté de les faire appliquer.

La directive européenne 2002/49/CE sur l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement a été transposée en droit français par ordonnance, ratifiée par la loi du 26 octobre 2005.

Elle figure désormais dans le code de l'Environnement. Le décret d'application



n° 2006-361, relatif à l'établissement des cartes de bruits et des plans de prévention du bruit dans l'environnement, a été publié au Journal officiel du 26 mars 2006. Il a fallu ainsi quatre ans pour publier un décret d'application. Or, la directive

demandait la publication de cartes de bruit en 2007 afin de pouvoir préparer des plans d'exposition (PEB) pour envisager la réduction du bruit et sa prévention.

En 2012, en Ile-de-France, seulement 70 % de la population est couverte par ces plans. Certaines zones denses comme le nord et le sud des Hauts-de-Seine n'ont pas publié les cartes déjà réalisées, et les cartes du nord de l'Essonne ne sont pas faites.

Ces cartes, réalisées sous l'autorité des collectivités territoriales, par des consultants privés travaillant avec un cahier des charges défini par l'Etat, mais avec des technologies qui leur sont propres, aboutissent à des produits assez disparates qu'il faut ensuite harmoniser.

L'harmonisation des cartes, et surtout leur agrégation au niveau régional, est une nécessité pour définir une politique cohérente pour la région qui a confié cette mission à l'association Bruitparif

Nuisances : des lois non appliquées

Un rapport parlementaire sur les nuisances sonores du 28 juin 2011 souligne les carences dans l'application des lois sur le bruit : "La réglementation française dans le domaine du bruit est donc complète, la question de ses conditions d'application demeurant posée".

Frédéric Lafage, président du Groupement de l'ingénierie acoustique, a considéré que "La réglementation française relative au bruit est parfois plus exigeante que celle de ses voisins d'Europe du nord, notamment dans le domaine de l'émergence. En elle-même, elle est bien adaptée, la question étant plus celle des délais constatés entre promulgation et mise en œuvre. Une autre question est celle de son application ainsi que du contrôle de cette dernière. Dans ce domaine, il est constaté qu'en France, il faut trop souvent recourir au régime de la sanction pour obtenir une bonne application de la loi. Dans ce contexte, la France se situe dans le milieu du peloton européen.

"En ce qui concerne les divers contrôles, les services déconcentrés de l'État comme les collectivités territoriales ne disposent plus des personnels compétents et disponibles, susceptibles, particulièrement, d'une bonne connaissance des situations locales" (rapport n°3592. P. Meunier et C. Bouillon, députés).

Ce rapport souligne aussi un fait, qui a fait l'objet de centaines de publications scientifiques depuis 40 ans, très souvent passé sous silence : le bruit ne devient



une nuisance que parce que le son qui le génère a été traité par des aires spécifiques du cerveau humain. Autrement dit, la gêne sonore résulte d'une perception neuropsychophysiologique qui peut varier avec l'état de l'individu (âge, stress,...) mais aussi sa sociologie et son activité professionnelle.

Ainsi, la nuisance sonore n'est pas seulement une affaire de mesure de l'inten-

sité physique d'un son en façade d'un immeuble ou à l'intérieur d'un logement, elle résulte d'un processus "cognitif" que les enquêtes sociologiques mettent souvent mieux en évidence que l'utilisation d'un sonomètre. Notre société a tardé à prendre conscience de cette notion majeure et l'a regardé longtemps comme subjective.

La lenteur à prendre en compte les impacts santé du bruit résulte de cette fausse analyse mais aussi de l'idée que la prévention de cette nuisance lors des aménagements de logements, d'infrastructures de transports, d'usines, etc. a un coût hors de proportions avec les avantages procurés.

Comme le rapport parlementaire le souligne avec force, c'est la mise en œuvre et la surveillance des obligations qui font défaut. L'Etat, avec sa politique de réduction aveugle des services publics, se met dans l'incapacité d'exercer sa fonction régalienne au grand dam de la population.

Ce créneau important pourrait être générateur d'emplois et pas seulement dans la fonction publique. Le développement de matériaux, d'infrastructures, de véhicules ou de procédés qui réduisent la gêne sonore éviteraient d'alourdir considérablement la charge publique de santé.

Il en est de même de la conception des formes urbaines définissant des zones calmes à préserver ou à aménager.

La pollution de l'air

Le plan de protection de l'air en Ile-de-France, en préparation pour 2012, comprend :

- 11 mesures réglementaires, permanentes (atteintes des valeurs limites annuelles), ou exceptionnelles en cas de pic de pollution (plan de déplacements d'entreprises, valeurs limites d'émission pour la combustion ou le fonctionnement des gros moteurs...),
- 3 objectifs et recommandations,
- 7 mesures d'accompagnements (sensibiliser les automobilistes à l'éco-

conduite, former, informer et équiper les agriculteurs pour réduire leurs émissions de polluants...). Les valeurs d'émission de polluants sont celles préconisées par la Commission européenne, elles auraient pu être plus faibles sachant que la Commission est en train de réviser sa directive pour abaisser encore les seuils.



La France sera probablement condamnée par la Cour de justice européenne pour ne pas respecter les normes sur la

qualité de l'air de la directive 2008/50/CE du Parlement et du Conseil de l'Europe du 21 mai 2008. 15 zones françaises sont concernées, souvent des agglomérations de plus de 100 000 habitants. En Ile-de-France, en 2010, Airparif signale que les stations "boulevard Périphérique Auteuil", "place Victor Basch" et "avenue des Champs Elysées" dépassent 50 µg/m³ en particules fines respectivement 156, 89 et 82 jours par an alors que les normes européennes autorisent 35 dépassements annuel (1). Plus récemment, du 1^{er} janvier au 30 mars 2012, la pollution parisienne en PM10 a dépassé pendant 26 jours le seuil d'information de 50 µg/m³ et pendant 4 jours le seuil d'alerte 80 µg/m³.

Nuisances : des lois non appliquées

Pour tenter de pallier cette situation dangereuse pour la santé des Français, le ministère de l'Ecologie, du développement durable, du transport et du logement veut instituer des Zones d'actions prioritaires pour l'air (Zapa).

Les zones d'action prioritaires pour l'air (Zapa)

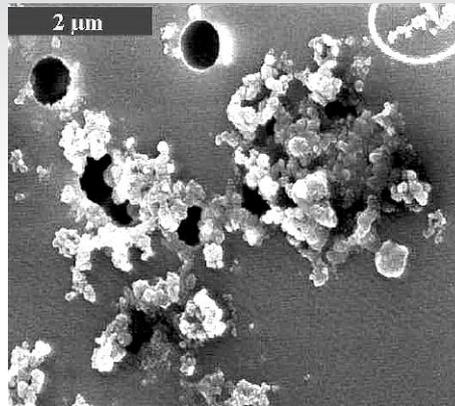
Le principe des Zapa repose sur l'interdiction d'accès aux véhicules les plus polluants dans les zones urbaines et sur la réduction des émissions de polluants atmosphériques, notamment particules et oxydes d'azote (NOx).

C'est une expérimentation à laquelle ont répondu plusieurs collectivités territoriales. En Ile-de-France, deux collectivités : Paris (2 234 000 habitants) et Plaine Commune (Aubervilliers, Epinay/Seine, L'Île-St-Denis, La Courneuve, Pierrefitte/Seine, St-Denis, Stains, Villestaneuse 346 200 habitants) ont répondu à l'appel.

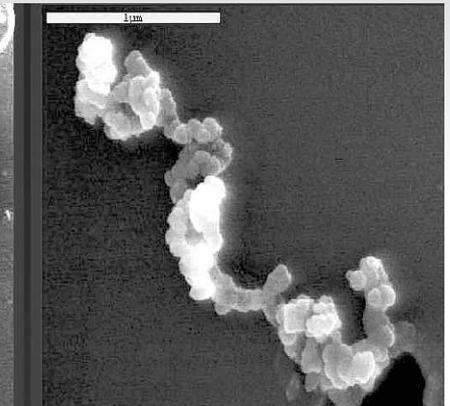
Des zones appelées "Low emission zone" existent déjà dans 11 pays européens, dont l'Allemagne, l'Italie et le Royaume Uni.



Martin Addison cc by SA, 2.0



Particules agglomérées d'unités 2 microns



Particule de 2 microns

Les polluants les plus dangereux

Deux polluants : les petites particules de dimension inférieure à 10 µ et 2,5 µ (PM10 et PM2,5), les oxydes d'azote (NOx) sont détectés en excès dans l'atmosphère de nos villes. Ils résultent de la combustion de produits carbonés (charbon, gaz, essence, fuel...) soit par les appareils à combustion interne (moteurs industriels ou de véhicules) ou à combustion externes (chaudières, cheminées, poêles, réacteurs d'avion).

Ces fines "poussières" peuvent aussi être véhiculées par le vent et venir de très loin ou de très près, par exemple lors de balayage à sec d'espaces publics où elles se sont déposées.

Alors que les particules sont produites directement par la combustion en tant que résidus imbrulés, les NOx résultent d'une réaction chimique secondaire liée

à la forte pression et à la température élevée régnant dans un moteur mettant en présence oxygène et azote.

Un avion qui décolle produit en moyenne 14 kg d'oxyde d'azote, l'équivalent de 2 000 voitures diesel parcourant 25 km (norme euro 2004).

Les particules ont été analysées, leurs compositions diffèrent selon leurs tailles. Pour les PM 2,5 on observe 30 % d'agrégats organiques, 30 % de poussières minérales (silice, calcium), des sels minéraux (nitrates, sulfates, chlorures, de sodium ou calcium...) et 5 % de noir de charbon. Plus les particules sont fines, et plus la teneur en noir de charbon augmente.

Or, ce composé après avoir été porté à haute température devient actif et capable de fixer de nombreuses molécules organiques (benzène,...) de là sa dangerosité.

Impact de la pollution de l'air sur la santé publique dans 3 pays :
France + Autriche + Suisse (73,4 millions d'habitants)

Sources	Nombre de cas attribuable	Proportion par an
Mortalité par maladies cardio-respiratoires (adulte)	40 600	6 %
Admission à l'hôpital	48 000	2 %
Bronchite chronique (adulte)	47 100	12 %
Bronchite chronique (enfant)	543 000	30 %
Crise d'asthme	1 040 000	6 %
Perte de jours d'activité	30 500 000	12 %

(Künzli. The public health relevance of air pollution abatement. Eur resp J. 2002)

Les risques pour la santé

Plus les particules sont fines, plus elles parviennent au niveau des bronchioles pulmonaires où elles s'agglutinent dans le mucus recouvrant les cellules responsables des échanges gazeux.

Une partie des composés fixés sur les particules peut alors pénétrer dans les cellules voire passer dans la circulation sanguine et interférer avec le fonctionnement normal des cellules.

Ceci allant même jusqu'à déclencher les processus inflammatoires et la cascade de réponses de neurotransmetteurs permettant d'expliquer par exemple, l'influence des particules dans les pathologies cardiaques ou asthmatiques.

Nuisances : des lois non appliquées

Alors que les effets probablement encore sous estimés de la pollution de l'air font courir des dangers clairement évalués à la population, les élus retardent la sortie des décrets d'application.

Deux viennent de paraître : l'un définit les classes de contraventions. L'autre précise que tous les véhicules "d'intérêt général" ne peuvent se voir interdire l'accès d'une Zapa, à l'exception des véhicules d'intervention d'EDF, GDF et de la SNCF.

Définir les zones d'application

La zone de Plaine Commune est bien définie. Celle de Paris ne l'est pas puisque l'option raisonnable serait d'aller jusqu'à l'A 86 et de définir les véhicules autorisés et interdits par un arrêté dont on connaît les grandes lignes.

Les véhicules sont classés en quatre groupes : [1] 2 roues, tricycles et quadricycles à moteur, [2] Voitures particulières, [3] Camionnettes, [4] Poids lourds, bus, autocar).

Ces groupes sont segmentés chacun en classes notées de 1 à 4 étoiles en fonction des années de fabrication des véhicules. A l'intérieur de tous ces classements sont définis des sous-catégories, par exemple, la catégorie L (2roues, tri et quadricycles à moteur) comprend de L1e à L7e en fonction de la vitesse et de la puissance de l'engin. Cette classification ne sera applicable au mieux pas avant 2013.

Coup de frein des lobbys

Les constructeurs automobiles ont peur d'une mévente, les commerçants ne veulent pas abandonner leurs vieilles

camionnettes, les transporteurs routiers craignent d'avoir à renouveler leur flotte : des lobbys puissants sont à l'œuvre. Il y a aussi la prise en compte d'une population défavorisée très importante, qui est équipée de véhicules à forte probabilité d'interdiction. Une étude sociologique réalisée sur Plaine Commune montre qu'il est nécessaire d'obtenir l'adhésion de la population pour faire appliquer le projet Zapa.

Il est temps, comme le déclarait Jean-Paul Delevoe, président du Conseil économique, social et environnemental, au Congrès FNE de Montreuil, le 28 janvier, que les intérêts particuliers cessent de prendre le pas sur l'intérêt général : "L'obéissance citoyenne passe par l'adhésion citoyenne" concluait-il.

(1) *La qualité de l'air à Paris, 2010. Rapport Airparif mai 2011.*



Une raffinerie en Ile-de-France (Grandpuits)

Des contrôles insuffisants

Dans les Hauts-de-Seine, le service spécialisé de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie comprend 9,4 postes équivalent temps-plein. Il y a environ 102 000 entreprises dans ce département. Plus de mille doivent être contrôlées selon des fréquences qui

dépendent de leur dangerosité : cinq établissements Seveso seuil haut (dépôts pétroliers, incinérateur...) et cinq seuil bas contrôlés tous les ans, 200 établissements classés soumis à autorisation tous les trois ans... 100 stations-services, 158 pressing-teintureries, 650 garages automobiles, etc. qui seront très épisodiquement visités.

A cela s'ajoute une trentaine de gros dossiers à instruire et des dizaines de rapports à fournir pour le préfet et le Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Ce surcroît de tâche ne peut être accompli qu'en augmentant les intervalles entre deux contrôles, ce qui accroît donc les risques pour la population.

Un quartier de la périphérie de Paris dans le bruit du trafic de transit

Les habitants protestent contre la transformation d'une rue en voie de passage pour le trafic automobile entre la capitale et la province. Une situation qui aurait dû rester provisoire.

Ils vivent depuis plus de 20 ans ce qu'ils appellent un "calvaire" : des nuisances sonores très supérieures aux normes légales. C'est le quotidien des habitants du quartier Bineau-Villiers-Champerret (BVC) : de part et d'autre du boulevard périphérique, sur Paris (17^e arrondissement), Neuilly-sur-Seine et Levallois-Perret (Hauts-de-Seine).

Pendant le chantier de prolongement de la ligne 1 du métro vers La Défense, commencé en 1989, le trafic sur la RN 13, l'avenue Charles de Gaulle, a été considérablement réduit. Il s'est reporté de fait sur la RN 308, qui traverse le quartier BVC. Devenue un itinéraire de délestage, cette rue a été mise partiellement en sens unique. Avec des voies réservées pour les bus dans les deux sens, elle est empruntée par les automobilistes allant vers la province. Les voitures entrent dans la capitale par l'avenue de la Porte de Villiers. Le trafic sur la RN 308 est passé de 5 000 à 20 000 voire 25 000 véhicules par jour.

Une remise à double sens impossible

Le bruit de la circulation perturbe la vie d'un quartier jusque-là calme et paisible. Le danger est important aux abords de l'avenue de la Porte de Villiers. Celle-ci est fréquentée par les enfants à proximité des écoles et d'un stade. Les piétons doivent traverser au milieu du flux des voitures. Pierre Rémond, alors maire du 17^e arrondissement, avait tenté de rassurer ses administrés : "A la fin du chantier de voirie de Neuilly [...] la circulation reprendra son cours antérieur et les avenues mises provisoirement à sens unique redeviendront à double sens".

A la fin du chantier, en 1992, le plan de circulation à travers le quartier a été maintenu. Malgré les



J.M. Poisson



J.M. Poisson

efforts du Conseil général des Hauts-de-Seine, qui avait hérité entre-temps de l'entretien et de la gestion de la 308 devenue départementale, la RATP et la Mairie de Paris se cramponnent aux avantages qu'elles tirent de la situation.

La RATP a voulu garder une voie de bus en site propre dans Levallois et à l'entrée de la capitale. Paris continue à profiter d'une circulation plus fluide porte de Champerret, à la sortie du boulevard périphérique.

Pourtant, un plan des déplacements urbains (PDU) a été adopté en 2000 par les communes de Levallois, Neuilly-sur-Seine et Paris. Il prévoit d'inscrire la ligne de bus 164, l'une des trois qui desservent le quartier BVC, dans le réseau principal. Après sept ans d'études et de discussions, un contrat d'axe a été validé en 2008 par les responsables des trois villes et de la RATP. Ce contrat prévoit la remise à double sens de la RD 908, et, pour des raisons de régularité, le passage des bus et des vélos par le boulevard Gouvion-Saint-Cyr et par l'avenue de la Porte de Villiers. Celle-ci pourrait ainsi retrouver sa fonction de desserte riveraine.

Une traversée dangereuse de l'avenue de la porte de Villiers

La voie bus-vélos aménagée avenue de la Porte de Champerret, contrairement au contrat d'axe 164

Ignorant ce contrat d'axe, la Mairie de Paris, a créé, fin 2009, une voie réservée pour les bus et les vélos à l'entrée de la capitale, rendant impossible la remise à double sens de la RD 908. Plus récemment, une aire Autolib a été créée à l'emplacement de la voie réservée aux bus qui était prévue. Le Syndicat des transports d'Ile-de-France, prétextant les coûts imputables à un allongement de parcours des bus d'environ 300 mètres, a décidé de ne rien faire.

L'association BVC s'interroge donc sur la valeur d'un PDU voté par les trois communes. Elle demande ce qu'il va advenir du contrat d'axe validé : "Où est la continuité géographique voulue par Paris Métropole ? La charte de l'environnement affirme que chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé. Une affirmation dérisoire pour les habitants du quartier." Un rendez-vous est prévu le 3 mai avec la maire du 17^e arrondissement. Mais pour étudier le seul problème de la rue du Dobropol.

Michel Riottot
Avec l'association
Bineau-Villiers-Champerret

adebvc@yahoo.fr



J.M. Poisson

Deux lacs du Bois de Boulogne vont être dépollués pour être rendus au public

Un grand espace avec deux pièces d'eau va être rendu aux promeneurs. Il était jusqu'à maintenant réservé aux membres fortunés du club du Tir aux pigeons. Ils ont laissé leurs munitions dans l'eau.

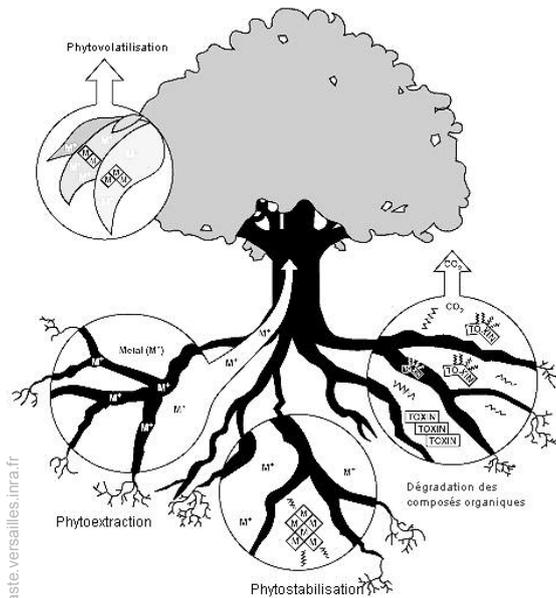
Le tir aux pigeons aurait pu faire des victimes. Le public va retrouver deux beaux lacs du Bois de Boulogne qui étaient "privatisés" depuis plus d'un siècle. Mais, si rien n'avait été fait, les promeneurs risquaient de récupérer la jouissance de pièce d'eau actuellement sérieusement polluées par le plomb : celui des munitions des tireurs de ce club très privé qu'est le Tir aux pigeons.

Le Tir aux pigeons est situé en plein cœur du bois de Boulogne, à proximité de Neuilly-sur-Seine, entre le parc de Bagatelle et le Jardin d'acclimatation. A l'instar du Polo, du Racing Club, le "Tir" suscite la controverse avec ses adhésions par double parrainage, ses droits d'entrée et cotisations annuelles prohibitives, et l'art consommé de l'entre soi cultivé par ses membres.

En 2007, après trois ans de négociations avec la Ville de Paris, un compromis a été trouvé pour laisser vivre cette concession en la transférant à la ligue de tennis de Paris. Les huit hectares du club ont été réduits de 36 000 m², sur lesquels se trouvent les deux lacs. Ceux-ci vont donc être rendus au public selon les objectifs de la charte d'aménagement durable du bois de Boulogne adoptée en 2003.

Un diagnostic environnemental, réalisé par un bureau d'études techniques spécialisé, a mis en évidence un risque sanitaire de pollution au plomb lié à l'activité antérieure de tir.

La réappropriation du site par le public exige une dépollution préalable. Plusieurs procédés de dépollution vont être employés : curages des lacs, décapage des sols sur les 30 premiers centimètres, suppression des voies de transfert par un recouvrement des sols décapés avec apport de terre végétale.



taste.versailles.inra.fr

Les procédés de dépollution par les plantes

Une méthode nouvelle de phytostabilisation va être utilisée pour une zone boisée au sud Elle devrait permettre, sur 1 100 mètres carrés les qualités paysagères et écologiques du site que la Ville de Paris a choisi de tester sur les conseils de son bureau d'études.

Par ailleurs, la phytoremédiation va utiliser les propriétés extractrices des plantes existantes pour piéger le plomb contenu dans le sol. Le plomb sera absorbé par les racines, puis accumulé dans les parties aériennes des plantes qui seront ensuite éliminées. Les plantes sont choisies en raison de leurs caractéristiques: forte tolérance au plomb évidemment, résistance à d'autres facteurs de stress, comme la sécheresse, longévité et croissance rapide, couvert et enracinement denses.

Les espèces utilisées seront implantées ou spontanées. Ce couvert végétal sera complété éventuellement, par une strate arborée de peupliers, frênes ou saules. Après dépollution totale du

site, l'aménagement reliera le paysage des lacs avec celui des clairières environnantes, se rapprochant de la composition conçue par Jean-Charles Alphand avec des graminées évoquant les milieux humides.

Le coût de l'opération est estimé à 2,9 millions d'euros, pris en charge pour la majeure partie par la Ville de Paris. L'application du principe pollueur payeur semble avoir été oubliée comme le relevait Yves Contassot, au nom du groupe EEL à l'occasion de l'adoption, le 20 mars, par le conseil de Paris dernier du projet définitif d'aménagement du site du futur Tir aux Pigeons. Les travaux devraient s'achever en 2013.

Agnès Popelin
rédactrice à Liaison

Le Club des patineurs

Lors de l'aménagement du Bois de Boulogne sous le Second Empire, la concession de la Pelouse de Madrid fut attribuée au Club des Patineurs. Deux lacs de 40 cm de profondeur y furent creusés pour permettre à l'eau de geler facilement.

Le club a étendu ses activités sportives au tir à l'arc, au tennis et au tir aux pigeons. Dès 1889 le club, devenu "le Cercle du Bois de Boulogne", très prisé de la noblesse et de la haute bourgeoisie, est devenu plus célèbre pour son tir aux pigeons que pour son patinage.

Le Tir s'enorgueillit d'être un des country clubs les plus fermés de la capitale offrant piscine chauffée et 21 courts de tennis à ses quelques 2 000 membres.

En 1975, le tir aux pigeons vivants a été remplacé par le tir aux pigeons d'argile.

Le parc de Sceaux va retrouver l'esprit du Grand Siècle

La rénovation de ce lieu de promenade très fréquenté, à proximité de Paris, se poursuit. Le conseil général veut redonner aux jardins à la française les dessins prévus par Le Nôtre



De grands travaux vont être prochainement engagés pour rénover le parc de Sceaux, un des plus beaux espaces verts à proximité de la capitale : six km de la porte d'Orléans. Ces investissements ont été décidés par le Conseil général des Hauts-de-Seine, actuel gestionnaire du domaine. Ce chantier fait suite à la réouverture du pavillon de l'Aurore après la restauration de son immense coupole peinte, l'un des chefs-d'œuvre du baroque français.

Les pelouses, du fond du parc jusqu'au château, laisseront place à des dentelles de buis qui délimiteront un parterre avec quelques plantations et des gravillons aux couleurs alternées. Les ifs seront mis en valeur. Il s'agit de donner du mouvement et de la couleur à ce jardin à la française.

André Le Nôtre, créateur du parc au 17^e siècle, avait su, comme à Versailles, y associer un tapis vert, dans le lointain, à des massifs plus sophistiqués, près du château. Pierre-André Lablaude, architecte en chef des monuments historiques, est l'auteur du projet actuel.

Celui-ci cherche également à faire quelques économies. Les dentelles de buis permettront des économies en frais d'entretien. La différence serait de 44 %, soit 59 000 euros par an.

Le département de la Seine, qui regroupait Paris et la petite couronne jusqu'en 1968, avait fait l'acquisition du domaine de Sceaux en 1923. Il ne restait alors qu'un parc de 200 ha d'un seul tenant. Le château et les jardins avaient disparu, ne laissant que des annexes d'un réel intérêt architectural.

Parc de Sceaux, état projeté de la perspective Ouest
Photomontage de Pierre-André Lablaude, architecte en chef MH. DR

Le parc a été soigneusement remis en valeur, jusqu'à son ouverture au public en 1929. Les bassins et les adductions d'eau ont été rénovés. De grands arbres plantés. Les allées redessinées. Côté jardin, à l'ouest du château d'époque Napoléon III, les trois bassins circulaires d'origine furent rétablis. Mais les massifs qui les entourent furent réalisés à l'économie, avec des carrés de pelouse et des bordures d'ifs.

Dans les années 1930, un journaliste avait qualifié Sceaux de "Versailles du pauvre". La formule serait aujourd'hui profondément injuste car ce domaine redevient évocateur de l'histoire et ouvert à la culture, dans l'un des départements les plus urbanisés de France.

Bernard Chartrain
rédacteur à Liaison

350 ans d'histoire

En 1670, le ministre Colbert avait acquis le domaine pour y construire un château à la mesure de ses ambitions. Celui-ci est démoli pendant la Révolution. Beaucoup d'arbres sont abat-

tus, mais la propriété garde son unité.

En 1856, le duc de Trévise, fils du maréchal Mortier, fait construire le château actuel. De style Louis XIII, il relève plutôt d'une façon Napoléon III. Les

communs, l'orangerie (de Jules Hardouin-Mansart), le pavillon de l'Aurore (de Claude Perrault, peintures de Charles Le Brun) datent de l'Ancien Régime, ainsi que le petit château, au nord-ouest du parc.

Le "grand" château abrite le musée de l'Île-de-France qui présente des portraits, des meubles et des objets décoratifs de qualité. Il conserve des peintures, dessins et gravures illustrant d'innombrables sites franciliens.

Sa collection de faïences et de porcelaines produites dans la région (incluant des grés art-déco) est particulièrement intéressante.

Pour en savoir plus : domaine-de-sceaux.hauts-de-seine.net

Montreuil : le quartier des murs à pêches menacé par un ensemble de constructions

Ce site, d'un grand intérêt historique, pourrait accueillir un collège, mais aussi une maison de retraite et des ateliers de réparation de la RATP

Un projet de construction d'un collège dans le secteur des murs à pêches de Montreuil a été rendu public le 19 mars par le Conseil général de Seine-Saint-Denis. Il doit comporter un bâtiment pouvant accueillir 600 élèves, une cuisine centrale destinée à fournir 2500 repas par jour, ainsi qu'un gymnase.

Pour les associations qui s'intéressent au patrimoine horticole de Montreuil et au renouveau de l'agriculture en zone urbanisée construire dans le quartier des murs à pêches serait "un gâchis impardonnable". Elles rejettent ce projet sur ce site, comme ceux d'une maison de retraite et des ateliers de maintenance de la RATP pour la future prolongation de la ligne T1 du tramway. Selon elles, le territoire de Montreuil possède un véritable potentiel écologique à préserver.

Mobilisation

Le site des murs à pêches est laissé à l'abandon. "Les Montreuil", comme on appelait alors les habitants de la ville, avaient créé au 17^e siècle cette technique de conduite d'arbres fruitiers, admirée par Louis XIV. Elle consiste à palisser les pêchers le long de murs badigeonnées de chaux et orientés au sud pour concentrer la chaleur du soleil. Au début du 20^e siècle, 600 kilomètres de murs avaient été construits dans l'Est parisien. La qualité de la production était telle que les fruits étaient vendus à l'unité.

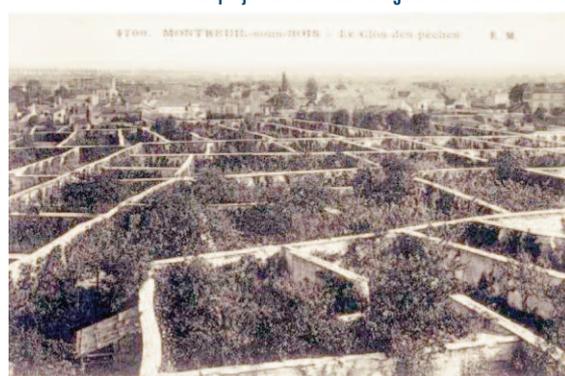
Depuis les années 1980, les Montreuillois se mobilisent pour préserver leur patrimoine. La perception du site des murs à pêche par les élus locaux a évolué favorablement ces dernières années. Il serait possible de localiser les ateliers de la RATP, au milieu d'un nœud autoroutier, sur la commune de Romainville. Le collège



△ Le projet de nouveau collège Montreuil-sous-Bois

pourrait trouver sa place en face du site des murs à pêches.

Montreuil était un des fleurons de l'horticulture française. La ville conserve près de 37 ha de terres cultivables sur plus de 600 au début du 20^e siècle. Jusque dans les années 1970, Paris était ceinturée d'exploitations maraîchères et horticoles. Montreuil participait, pour une part très importante, à cette activité économique. La délocalisation des Halles à Rungis en 1969, suivie par les expropriations nécessaires pour la construction de l'A186 à la fin des années 1970, ont eu raison des derniers horticulteurs de la ville. L'autoroute n'a jamais été terminée et se termine par un feu rouge. Depuis, la ville est coupée en deux.



Les murs à pêches aujourd'hui... > ...et par le passé... △

Véronique Ilié
présidente de
Montreuil Environnement

<http://montreuil-environnement.blogspot.fr/>



Un mur d'époque



Un mur restauré

La concertation sur les forêts domaniales ne satisfait pas les associations

Début 2012, l'ONF avait annoncé l'organisation de réunions spécifiques au sujet des forêts périurbaines avec les élus et les associations. Trois mois plus tard, rien n'est mis en place.

La situation reste tendue autour du problème des forêts domaniales de la région. Hervé Gaymard, président de l'Office national des forêts (ONF), a réuni le 25 janvier les élus et les associations pour tenter d'améliorer les choses. A cette occasion, Pascal Viné, directeur général de l'ONF, a annoncé que les comités de gestion patrimoniale allaient se réunir deux fois au lieu d'une chaque année. Des visites vont être organisées sur le terrain.

L'ONF souhaite mettre en place une information "anticipée" : ce que les participants ont compris comme une information émise "avant" que soient engagés des travaux. Et seules quelques associations ont reçu une notice de l'ONF annonçant des travaux.

Une première réunion de tous les comités de gestion patrimoniale doit avoir lieu avant la fin du mois d'avril. Une seconde réunion doit avoir lieu d'ici à la fin de l'année. Et un bilan devrait être dressé l'année prochaine.

Mais aucune réunion des comités de gestion patrimoniale n'est intervenue depuis le début de l'année. La plupart des comités prévus en 2011 avaient été repoussés

en prévision de l'annonce des nouvelles mesures.

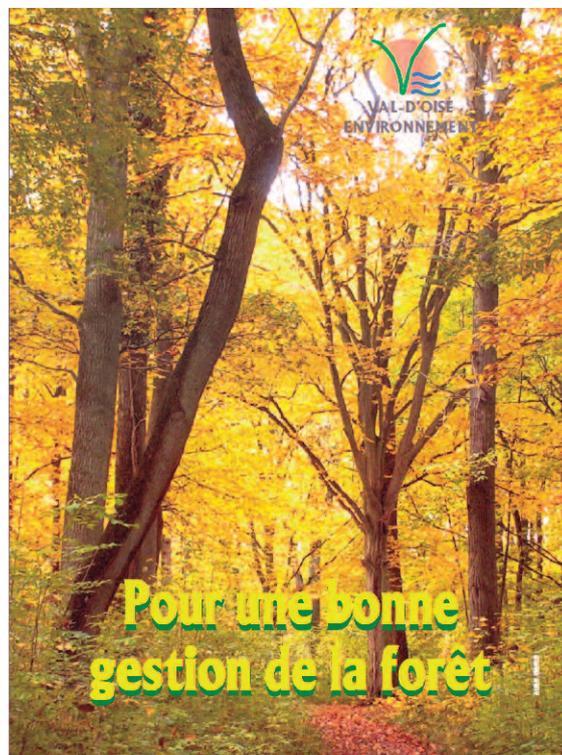
La sincérité de la parole des plus hautes autorités de l'ONF est mise en doute par plusieurs associations. Les problèmes d'organisation, de planning existent certainement.

Ainsi, la personne désignée pour coordonner les réunions a par ailleurs la charge de l'Agence interdépartementale de Fontainebleau, soit la moitié des forêts de la région. Cette agence est notamment en sous-effectifs, notamment dans l'encadrement. Les associations regrettent cette situation car les comités de gestion patrimoniale sont des instances de dialogue importantes.

Elles réunissent, autour de l'ONF, des élus et des associations représentatives des usagers des forêts, notamment des associations de défense de l'environnement et de la nature. Même si les élus concernés n'y participent que rarement, les associations y sont très actives. Ces réunions permettent en effet de réagir aux projets de l'ONF.

Pascal Thoyer
président de IASEF

Bureau de Val-d'Oise Environnement,
responsable du groupe forêt à IDFE



Un guide pour agir

Un petit guide édité par l'association Val-d'Oise Environnement (VOE) fait le point sur la politique de l'ONF : transformation de la forêt en forêt de production intensive à l'instar des espaces agricoles dans les années 1960 qui s'est traduite par une forte mécanisation et des intrants à outrance. "Une évolution insidieuse, rapide, incompréhensible pour le grand public qui est en cours aujourd'hui dans nos massifs forestiers (domaniaux, mais aussi privés). C'est donc la priorité des priorités : exiger de l'ONF un certain nombre de pratiques plus conformes avec la pérennité des forêts", selon VOE.

Le guide propose une série de recommandations, sous forme de tableaux, sur les méthodes de gestion forestière, les coupes, le reboisement, l'attention à porter aux litières, à la microfaune, aux continuités écologiques, sur le patrimoine à entretenir, le rapport aux usagers et sur tout ce qui concerne l'administratif et le législatif.

Cette position sera défendue dans les comités de gestion patrimoniale pour qu'une forêt riche de biodiversité existe pour les générations futures. Une révision des aménagements forestiers est demandée pour prendre en compte les préoccupations de la population et pour ne pas tomber dans une sylviculture intensive et démesurée.

Dominique Védry
Val d'Oise Environnement



Alban Charrier

Un collège public établit son bilan d'émissions de gaz à effet de serre

Elèves et enseignants volontaires, appuyés par une association locale, ont réalisé le Bilan Carbone® de leur établissement. Pour tous, une véritable sensibilisation au développement durable

Pendant la dernière année scolaire, le collège Paul-Bert de Chatou (Yvelines) a établi son Bilan Carbone® en utilisant une méthode adaptée qui a été développée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Cet exercice a été réalisé avec l'aide de l'association Forum et projets pour le développement durable (FPDD), membre du Cadeb 78. C'est la première fois qu'un collège des Yvelines réalise une telle démarche.

Le Bilan Carbone® a permis de mesurer les émissions de gaz à effet de serre (CO₂ et autres) de l'établissement scolaire sur une année. Ce sont celles produites par le chauffage, l'éclairage, la cantine, les déplacements... Toutes les actions du quotidien produisent en effet des émissions de CO₂ qui contribuent au réchauffement climatique

Les enjeux du développement durable et du changement climatique ont d'abord été présentés aux élèves de 10 classes de 6^e et de 4^e. Puis, sous la conduite d'un professeur de technologie et d'une assistante d'éducation, des jeunes se sont portés volontaires pour mener des enquêtes auprès des membres de la communauté scolaire sur les consommations énergétiques, les déplacements, le fonctionnement du restaurant scolaire...



le collège Paul-Bert de Chatou vu depuis l'impasse des Ecoles

Les plus jeunes, âgés de 11 et 12 ans, se sont montrés les plus intéressés par la démarche. Les données collectées ont été saisies dans le logiciel Campus de l'ademe, pour être finalement converties en masse de gaz à effet de serre.

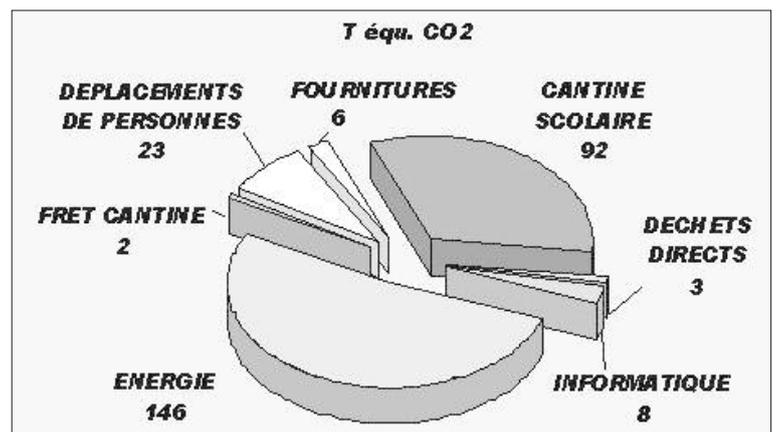
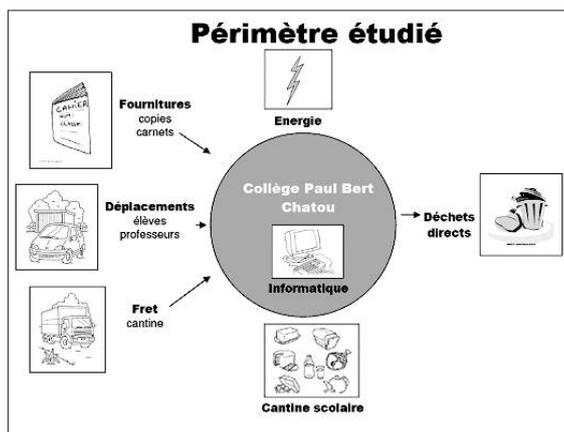
279 tonnes de CO₂

Il a ainsi pu être calculé que le collège Paul-Bert a émis, en un an, 279 tonnes d'équivalent CO₂. Un chiffre comparable aux émissions d'une automobile de moyenne puissance ayant parcouru environ 40 fois le tour de la terre. Par ailleurs, 207 000 kilomètres ont été émis pour les trajets domicile-collège avec divers moyens de transport et 60 % des élèves viennent au cours à pied. L'établissement a consommé 800 ramettes de papier dans l'année, soit 40 000 feuilles pour 400 élèves. La cantine a distribué sept tonnes de pain.

Les résultats ont été publiés sur le site du collège (<http://www.clgbert-chatou.ac-versailles.fr>) et des pistes d'action ont été proposées. Par exemple, sur la consommation d'énergie, la composition des repas et les modes de déplacement. Pour les élèves, les enseignants et le personnel, dix règles de bonne conduite ont été formulées. Les enseignants qui ont conduit cette action et les membres de Forum et Projets pour le Développement Durable souhaitent partager avec d'autres établissements scolaires leur projet pédagogique et citoyen dans le cadre d'une éducation au développement durable qui associe comportement individuel et action collective.

Olivier d'Erceville

Forum et Projets pour le développement Durable (FPDD)
Pour en savoir plus : forumprojetsdd@sfr.fr



Le projet de ferme biologique sur Sénart a été rejeté

Une association avait présenté un projet alternatif à ceux de la municipalité de Nandy. Celle-ci veut construire des lotissements dans un espace agricole entre deux forêts.

Une ferme bio : ce serait le moyen d'éviter le bétonnage d'un espace agricole pour des militants de Seine-et-Marne. Ils appartiennent à l'association environnementale du hameau de Noisement à Sénart (Arnassen). L'espace menacé se situe entre les forêts de Rougeau et les boucles classées de la Seine à l'ouest ; la forêt de Bréviande à l'est ; la RD 346 au nord et le vallon classé du rû de Balory au sud.

Ce lieu est reconnu depuis 1992 comme le plus beau site de la ville nouvelle de Sénart qui le borde au nord-est. Le Sdrif a reconnu ce territoire comme continuité écologique à préserver. Il relie deux réservoirs de biodiversité : les forêts de Rougeau et de Bréviande. L'an dernier, l'agence des espaces verts (AEV) a établi un diagnostic en vue de l'élargissement du périmètre régional d'intervention foncière de Rougeau-Bréviande, qui confirme l'importance de ce secteur.

Ce territoire s'étend sur quatre communes. Savigny-le-Temple à l'est, Cesson au sud et Seine-Port à l'ouest, ont pris conscience de l'intérêt de maintenir l'agriculture sur leur territoire et l'ont inscrit dans leurs plans locaux d'urbanisme. En revanche, la commune de Nandy au nord maintient sa volonté d'urbaniser ses espaces agricoles en bordure de forêt, avec la disparition d'une clairière sur le plateau de Rougeau.

Pour éviter cette destruction, l'Arnassen, en accord avec un agriculteur de Sénart, a proposé à l'Établissement public d'aménagement (EPA) de la ville nouvelle de Sénart et au maire de Nandy, un projet alternatif de ferme d'élevage biologique et pédagogique. Avec un élevage de 30 vaches, il permettrait de produire chaque année 100 000 litres de lait certifié biologique. Les

haies seraient recrées et les mares réhabilitées pour la biodiversité. Un parcours pédagogique pourrait devenir un lieu convivial.

Cette proposition rencontre un accueil enthousiaste de la population locale. L'équilibre économique du projet est possible. Il est soutenu par la profession agricole, l'AEV et les autres communes. Mais il est catégoriquement rejeté par la municipalité de Nandy et la direction de l'EPA Sénart.

Le maire de Nandy souhaite lancer son programme de construction de lotissements sans aucune intégration dans le tissu urbain existant : il faudra franchir une route à grande circulation pour rejoindre le centre ville. Dans les prochaines années, 75 ha de terres agricoles devraient être sacrifiées pour édifier 800 logements et des entrepôts. L'installation des premiers lotissements ferait disparaître très rapidement le tiers de cette surface agricole.

C'est ce que prévoyait un projet de ZAC de la municipalité en 2005. L'Arnassen avait alors déposé un recours au tribunal administratif qui a conduit à l'annulation définitive de la ZAC en janvier, pour non respect des espèces protégées, parmi d'autres motifs.

Pourtant, depuis 2 ans, l'Arnassen travaille avec l'EPA sur un compromis : l'aménagement partiel de la zone en préservant un corridor de biodiversité. Mais la municipalité de Nandy ne veut rien entendre et a décidé de construire avec de simples permis d'aménager. Elle évite ainsi l'enquête publique, alors que le processus d'élaboration du schéma de cohérence territoriale sera bientôt lancé sur Sénart, pour être opérationnel en 2016.

Marie-Odile Heitz

présidente de l'association Arnassen
arnassen@orange.fr



Arnassen



Arnassen

La colère d'un journaliste contre les écolosceptiques

C'est une grosse colère ! Celle d'un journaliste, l'un des premiers à avoir dénoncé, il y a quarante ans, les atteintes à l'environnement. Claude-Marie Vadrot est révolté par ceux qui font métier de ridiculiser l'écologie. Dans son nouveau livre "L'écologie sinon rien", il engage un véritable combat contre "ceux qui s'obstinent à ne pas y croire". Il s'interroge sur les motivations de ces "sceptiques professionnels" qui s'organisent "pour instiller le doute dans l'opinion publique". Il démonte les "campagnes de désinformation" de ceux qu'il appelle "les néo contestataires de l'écologie".

Claude-Marie Vadrot estime que ces "imbéciles" utilisent les méthodes les plus grossières pour tenter de ridiculiser ceux qui alertent sur l'état de la planète. Ainsi, Claude Allègre qui profite d'une très froide journée d'hiver pour se gausser du "soi-disant réchauffement climatique".

Ces "écolosceptiques" sont soutenus par les industriels et par la filière agro-alimentaire intensive. Un véritable lobby qui arrive parfois à ses fins. Comment expliquer autrement le spectaculaire revirement du gouvernement sur la taxe carbone après les avancées du Grenelle de l'environnement ?

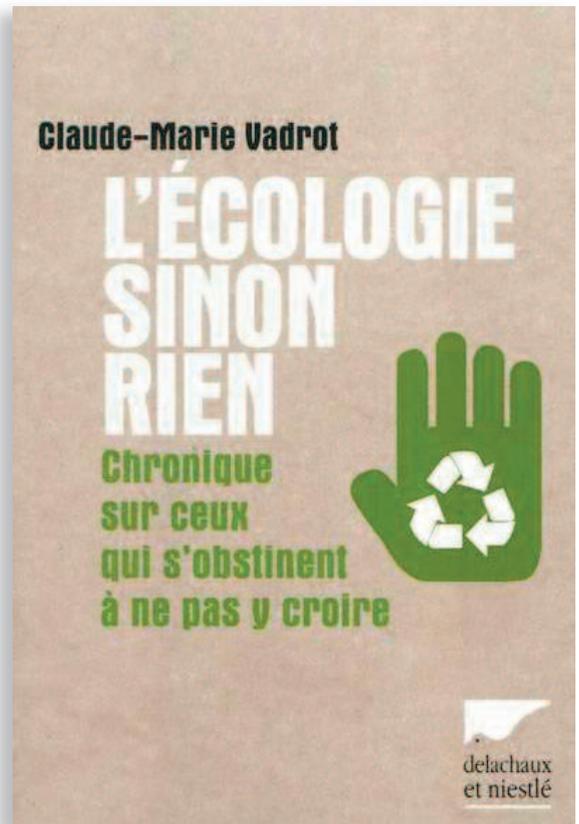
Et le rétropédalage de Nicolas Sarkozy au Salon de l'agriculture en 2010 : "Toutes ces questions d'environnement, ça commence à bien faire" ?

"Conservateurs masqués", ils traitent les défenseurs de l'environnement de "nouvelle secte", de "khmers verts". Ils les caricaturent en "ennemis du progrès et des libertés individuelles". Claude-Marie Vadrot explique cet énervement par l'avancée des valeurs de protection de l'environnement dans l'opinion publique.

Les "écolosceptiques" s'appuient aussi sur des institutions censées assurer la crédibilité de leur discours. Les Académies des sciences et de médecine fournissent ces spécialistes souvent proches des industries dont ils défendent les intérêts. Les "climatosceptiques" ont ainsi disposé des moyens des groupes pétroliers pour tenter de démonter les arguments du Groupe International pour l'Etude du Climat (GIEC).

Ces adeptes du marché

Claude-Marie Vadrot consacre un long chapitre aux opposants aux éoliennes : "ces conservateurs de la nature". Peut-être sa passion l'égarait-elle un peu en voyant des aristocrates derrière la plupart de



ces propriétaires de résidences secondaires ! Il conclut en montrant que faute d'être vraiment entendus, ces "adeptes du marché tout-puissant" n'ont d'autres arguments que les clichés les plus éculés contre ceux qui voudraient "élever des chèvres en s'éclairant à la bougie". Car ces "écolophobes" risquent fort, eux, de tomber en panne, faute d'avoir vu venir la crise énergétique.

Christophe de Chenay

* "L'écologie sinon rien" de Claude-Marie Vadrot, éditions Delachaux et Niestlé, 12,90 €

Changements à Liaison

Claude-Marie Vadrot, qui assurait la rédaction en chef de Liaison depuis novembre 2010, a décidé de quitter cette fonction. Nous le remercions pour le travail qu'il a effectué

avec passion et professionnalisme. Christophe de Chenay, ancien journaliste au quotidien Le Monde, et qui était rédacteur à Liaison depuis 2009, le remplace.

M. R.

idfe



LIAISON
Édité par IDF Environnement
association régionale agréée,
avec le concours du Conseil régional.
Directeur de publication : Michel Riottot
Rédacteur en chef : Christophe de Chenay
Rédactrice en chef adjointe : Patricia Latka
Secrétaire de rédaction : Hubert Szymczak
Prix du numéro : 3 euros

Siège social : 54, avenue Edison 75013 Paris
01 45 82 42 34
idfe.liaison@gmail.com
http://www.idfe.org
ISSN 0994-690X
Commission paritaire : 0412681563
Imprimé par LGimpression
15, rue Girard 93100 Montreuil
Imprimé sur papier 100% recyclé

idfe
ile-de-france environnement
UNION REGIONALE DES ASSOCIATIONS FRANCAIENNES DE L'ENVIRONNEMENT